

JOURNAL D'AGRICULTURE.

Après avoir créé l'homme, Dieu le plaça dans le Jardin d'Eden pour le cultiver et le garder.—[Genèse, II, 15.]



Heureux les cultivateurs, s'ils savent apprécier les avantages de leur condition.—[Virgile.]

Vol. 4

St. Hyacinthe,—Province de Québec,—Mercredi, 18 Décembre 1872

No 12

Courrier de St Hyacinthe



Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois et sont de pas moins de 6 mois, strictement payables d'avance. Une augmentation de 33 1/2 p cent sera faite aux retardataires. Pour discontinuer il faut avoir payé tous arrérages, et donner un mois d'avis par écrit.

TARIF DES ANNONCES.

Première insertion, 8 cts. par ligne, chaque insertion subséquente, 2 cts. Adresses d'affaires, \$3 par année. Annonces Commerciales, et autres traitées de gré à gré.

JOURS DE PUBLICATION.—Edition semi-quotidienne, Mardi, Jeudi, Samedi Edition Hebdomadaire, Vendredi. *The Farmer's Journal*, Jeudi.

Le *Journal d'Agriculture* paraît le Mercredi de chaque semaine. Le prix de l'abonnement est de Un écu, ou 50 cts: d'avance. Pas d'avance \$1.

Camille Lussier, propriétaire-éditeur imprimeur; Bureaux-Imprimerie-résidence, maison en briques à deux étages, coin nord des rues Cascades et St. Hyacinthe, St Hyacinthe.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

3 fois par semaine, 12 mois; \$3, 6 m. \$1.5
do Et. Un. 12 mois \$4; 6 m. \$2
2 fois par semaine, 12 mois \$1.50, 6 m. 75c
do Et. Un. 12 mois \$2.00, 6 m. \$1
1 an d'avance, 1 f. par semaine Can. \$1
" " " " E U \$2 g b
Farmer's Journal, 12 mois d'avance \$1
Toutes lettres, etc., doivent être adressées, (franc de Port) comme suit.

CAMILLE LUSSIER,
Bureau du Courrier

St. Hyacinthe, Q.

CONSEIL D'AGRICULTURE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Délibérations du Conseil d'agriculture à sa dernière réunion à Québec, le 13 14 novembre dernier :

M. Joly a été réélu président, et M. Sommerville, vice président du Conseil pour l'année prochaine.

M. le comte d'Archat fait la lecture d'une pétition demandant une aide pécuniaire pour sa manufacture de fécula de pommes de terre.

M. Massue secondé par M. Levesque fait motion :

Que c'est avec le sentiment du plus profond regret que ce Conseil a appris la mort du major T. E. Campbell, qui fut toujours un ami si dévoué de la cause agricole, et que ce Conseil saisit cette première occasion qui lui est offerte d'offrir à sa famille ses condoléances, on même temps que l'expressi on on sincère de sa vive sympathie.—

Adopté avec instruction d'envoyer une copie de cette motion à la famille de feu de major Campbell.

Lecture d'une pétition du Dr. Cyr bonneau demandant une allocation de \$400 comme professeur d'art vétérinaire à l'École d'agriculture de l'Assomption.

M. Ross secondé par M. L. Beaubien fait motion : Que cette pétition soit référée au Comité des Ecoles d'Agriculture. Adopté.

M. L. Beaubien, secondé par M. Ross, fait motion que M. le Chevalier Bonnement soit maintenant entendu sur l'établissement d'un haras dans la Province de Québec.—Adopté.

M. Bonnement prend la parole et donne de longs et intéressants détails sur les innombrables avantages qu'il y aurait à fonder un haras national dans la Province de Québec, il soumet au Conseil un projet renfermant ses idées sur la manière d'établir ce haras dans cette province, après quoi M. L. Beaubien secondé par M. Sommerville, fait motion : Que les membres du Parlement qui font partie du Conseil d'Agriculture forment un comité pour préparer une pétition à la législature pour lui demander de vouloir bien accorder une allocation suffisante pour assurer la création d'un haras national dans la Province de Québec.—Adopté.

M. L. Beaubien, secondé par M. Sommerville, fait motion :

Que les représentants de la presse soient admis aux séances de ce Conseil et qu'un avis public de cette motion soit donné dans les journaux avant ces assemblées.—Adopté.

Considérant que l'action du Conseil d'Agriculture ne peut être efficace qu'en autant qu'une surveillance suivie et exercée, pour assurer l'exécution de tous les règlements passés par le Conseil, il est proposé par M. Casavant, secondé par M. Benoit :

Qu'il soit résolu que MM. Tassé, Sommerville, Massue, Beaubien, Browning et Casavant forment un comité exécutif du Conseil Agricole pour veiller à l'exécution de toutes les mesures passées par le Conseil, et que ce même Comité soit aussi chargé de préparer d'avance les mesures à proposer au Conseil ; ce Comité devra s'assembler aussi souvent qu'il sera nécessaire, dans l'endroit que le Comité jugera convenable.—Adopté.

Proposé par M. Benoit, secondé par M. Massue :

Considérant que l'empierrement des chemins est absolument nécessaire pour assurer le progrès de l'agriculture dans la province, qu'il soit résolu :

Que ce Conseil prie respectueusement le gouvernement (en attendant qu'il puisse subventionner directement cette entreprise) de provoquer la passation d'une mesure qui l'autorise à acheter le meilleur concasseur de pierres connu pour le mettre à la disposition des compagnies d'empierrement, suivant telles conditions que le gouvernement jugera convenables pour la conservation de cette machine et pour se rembourser simplement de ses avances—

Adopté et référé au même comité que celui pour le haras.

Proposé par M. Levesque, secondé par M. Faribault :

Que ce Conseil fasse la demande au gouvernement d'une allocation additionnelle de la somme de \$5,000, afin de pouvoir offrir des prix sur les fermes les mieux tenues dans chaque paroisse de la province.—Adopté.

M. Tassé, secondé par M. Marsan demande au Gouvernement provincial de venir en aide aux établissements industriels dont les matières premières